

N° 25 OBJET : DYNACITE - Acquisition de 14 logements, avenue de Jasseron à Bourg-en-Bresse
- Garantie financière de la ville – Volume d'emprunts de 1 870 000 € auprès de la Caisse
des Dépôts et Consignations -

SEANCE DU LUNDI 26 Septembre 2011

Date de convocation : 20 Septembre 2011

Nombre de conseillers en exercice : 43

Présents : M. DEBAT, Maire ;

M. FONTAINE, Mme DUTHU, Mme OULED SALEM, M. BORGIO, Mme SAINT-ANDRE, M. BONTEMPS,
Mme DARBON, M. ZIZIEMSKY, Mme COURTINE, M. GAUTHIER, Mme CONSTANS, Adjoints ;

Mme BARREAU, MM. BERNIGAUD, BLANC, BLANCSUBE, Mmes BONNET-SIMON à partir de la n°2,
BOZON, MM BRETON à partir de la n°8, BRICARD, Mmes CHARNAY, CHENE, M. CHIBI, Mme COLLET,
MM. DURET, GERLIER, GUERAUD, GUILLEMAUT, MM. HERVE, LECLAIR, Mme MOCCOZET,
M. MOIROUX, Mmes NOLL-FONTENILLE, PASUT, PEISSET, M. PORRIN,
Mme ROCHE, M. RODET, Mme ROHRHURST à partir de la n°8.

Excusés :

M. LACROIX	donne pouvoir à	Mme MOCCOZET
M. BRETON jusqu'à la n°7	donne pouvoir à	M. BLANC
Mme DOMINJON	donne pouvoir à	M. BLANCSUBE
Mme GUILLERMIN	donne pouvoir à	Mme BOZON

Absents :

Mme BONNET-SIMON pour la n°1
Mme ROHRHURST jusqu'à la n°7
M. THUILLIEZ

Secrétaire de séance : M. DURET

Rapporteur : M. Le Maire

Rappel du contexte ou de l'existant et références

Par lettre en date du 23 juin 2011, DYNACITE (Office public de l'Habitat de l'Ain), a sollicité la garantie financière de la ville à 100 % pour le remboursement d'un volume d'emprunts de 1 870 000 €.

Opportunité de la décision

Les prêts, à contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, sont destinés à financer l'opération d'acquisition en l'état futur d'achèvement de 14 logements avenue de Jasseron à Bourg-en-Bresse.

Ceci exposé, l'assemblée est invitée à bien vouloir se prononcer sur cette demande de garantie.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE

VU l'article R 221-19 du Code monétaire et financier,

VU les articles L 2252-1 et L 2252-2 du Code général des collectivités territoriales,

VU l'article 2298 du Code civil,

VU l'avis favorable émis par la commission finances, administration générale, technologies et communications dans sa réunion du 15 septembre 2011,

CONSIDERANT l'opportunité d'accorder sa garantie à la DYNACITE, pour deux prêts PLAI d'un montant de 500 000 € destinés à financer l'acquisition de 4 logements, avenue de Jasseron et deux prêts PLUS d'un montant de 1 370 000 € destinés à financer l'acquisition de 10 logements avenue de Jasseron à Bourg-en-Bresse, que cet organisme envisage de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations aux conditions financières suivantes :

	Prêt PLAI Construction	Prêt PLAI Charge foncière
Montant	349 800,00 €	150 200,00 €
Durée de préfinancement	12 mois	
Durée de la période d'amortissement	40 ans	50 ans
Périodicité des échéances	Annuelles	
Index	Livret A	
Taux d'intérêt actuariel annuel	Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt -20 pdb	
Taux annuel de progressivité	0,50%	
Révisabilité des taux d'intérêt et de progressivité	A chaque échéance, en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux de progressivité révisé puisse être inférieur à 0%. Prêt à Double Révisabilité Limitée (DRL)	
Garantie	Ville de Bourg-en-Bresse à hauteur de 100%	

	Prêt PLUS Construction	Prêt PLUSI Charge foncière
Montant	961 500,00 €	408 5000,00 €
Durée de préfinancement	12 mois	
Durée de la période d'amortissement	40 ans	50 ans
Périodicité des échéances	Annuelles	
Index	Livret A	
Taux d'intérêt actuariel annuel	Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt + 60 pdb	
Taux annuel de progressivité	0,50%	
Révisabilité des taux d'intérêt et de progressivité	A chaque échéance, en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux de progressivité révisé puisse être inférieur à 0%. Prêt à Double Révisabilité Limitée (DRL)	
Garantie	Ville de Bourg-en-Bresse à hauteur de 100%	

A L'UNANIMITE des votants (40 Voix), M. RODET ne prenant pas part au vote en qualité de Président de Dynacité, Mme CHENE ne prenant pas part au vote en qualité de salariée de Dynacité

DECIDE d'accorder sa garantie à DYNACITE pour un volume d'emprunts de 1 870 000 € que cet organisme envisage de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations en vue de financer l'opération d'acquisition en l'état futur d'achèvement de 14 logements avenue de Jasseron à Bourg-en-Bresse.

DECLARE que cette garantie est accordée avec les dispositions du code général des collectivités territoriales et notamment celles relatives au plafond de la garantie, de la division du risque, et au partage du risque.

S'ENGAGE au cas où, pour quelque motif que ce soit DYNACITE ne s'acquitterait pas des sommes devenues exigibles (en principal majoré, le cas échéant, des sommes prises en charge au titre de la bonification d'intérêts, des intérêts courus et d'une indemnité actuarielle pouvant être dues, notamment en cas de remboursement anticipé) ou des intérêts moratoires qu'il aurait encourus au titre du contrat de prêt garanti, à en effectuer le paiement en ses lieu et place, sur simple demande de l'organisme prêteur adressée par lettre missive, sans jamais opposer le défaut de mise en recouvrement des impositions directes ou exiger que l'organisme prêteur discute au préalable l'organisme défaillant.

AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer au nom et pour le compte de la Ville, tous documents contractuels liés à cette garantie.

Impacts financiers

En investissement et en fonctionnement :

La ville s'engage pendant toute la durée de la période de remboursement à créer, en cas de besoin, une imposition directe suffisante pour couvrir les annuités des emprunts.

* * *

Acte reçu le
par la Préfecture de l'Ain,
Notifié ou publié conformément à la réglementation le